

Procès-verbal de l'assemblée générale du SASDOVAL du 28 octobre 2021 à 19h30 Salle du Conseil de ville, 2610 Saint-Imier

Président :	M. Th. Spring
Secrétaire du PV. :	Mme M. Girard
Sont présents :	20 personnes, selon liste de présence
Absents excusés :	Commune de Sonceboz-Sombeval, Paroisse réformée de St-Imier, Commune de Villeret, M. Claude Morf

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Nomination du scrutateur
3. Compte-rendu de l'assemblée générale par voie de circulation du 5 novembre 2020
4. Parole au Président
5. Rapport annuel de la Direction
6. Comptes 2020
 - a) rapport des comptes 2020
 - b) rapport de l'organe de révision 2020
 - c) approbation des comptes 2020 et décharge au comité
7. Election de l'organe de révision
8. Perspectives 2022
9. Budget 2022
 - a) présentation du budget 2022
 - b) approbation du budget 2022
10. Démissions/Elections du comité
11. Fixation des cotisations
12. Divers

L'assemblée a été convoquée par voie de presse, dans la Feuille d'avis du district de Courtelary le 1^{er} octobre 2021, et par invitations personnelles pour les membres. Les membres collectifs ont reçu, par courrier, tous documents utiles.

Le rapport d'activité et le budget sont à disposition de chacun dans la salle.

M. Spring donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Accueil

Le président salue et remercie les personnes présentes.

2. Nomination du scrutateur

M. Spring rappelle le fonctionnement des votes, à savoir deux voix pour les membres collectifs (cartons rouges) et une voix pour les membres individuels (cartons bleus).

Mme S. Hasler et M. Th. Brand sont nommés scrutateurs.

10 des personnes présentes ont le droit de vote, dont 3 membres individuels et 7 membres collectifs (2 voix).

La majorité simple est fixée à 14 voix.

3. Compte-rendu de l'assemblée générale par voie de circulation du 5 novembre 2020

Aucune des personnes présentes ne requiert la lecture du PV qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée sans modification. Remerciements à son auteur.

4. Parole au Président

Th. Spring évoque la pandémie du Covid-19, qui a passablement changé nos vies. Durant la crise, le comité a maintenu ses séances par tous les moyens, pour soutenir le service qui fait un travail remarquable.

Les contrats 2021 ont été un sujet majeur au sein des discussions du comité, le canton continuant sa politique de baisse de subvention.

Au niveau des comptes et du budget, c'est une année stable.

L'AG 2019 par voie de circulation a bien fonctionné. Il y a eu beaucoup de retour de vote.

Remerciements au personnel, à l'équipe administrative, à la direction ainsi qu'à la population du Vallon de St-Imier.

5. Rapport annuel de la Direction

Le service a uniquement contracté le contrat de prestations soins pour l'année 2021 :

Prestations soins :

Augmentation de la rétribution du canton par heures de prestations. Elle passe à CHF 18.95 en 2020 (CHF 15.95 en 2019). D'autres modifications complexes ont été opérées.

Aide au ménage :

Le canton refuse toujours d'élargir les critères de droit aux interventions. Les modifications majeures étant de nouveau une diminution de la subvention à CHF 17.45 (CHF 20.- en 2019), mais également des critères de qualifications du personnel supprimés. Ces raisons ont fait que le SASDOVAL n'a pas souhaité renouveler le contrat cantonal de ce secteur. L'aide au ménage a pris fin au 31.12.2020. Le service a continué de donner ces prestations jusqu'à fin février, à sa charge, permettant ainsi aux patients de trouver des alternatives avec des services privés.

Le personnel a été protégé car aucun licenciement n'a été fait. Ce personnel travaille à part entière dans le secteur soins, l'augmentation de ce dernier a permis à chaque collaborateur de conserver son poste de travail.

Le bilan de l'activité 2020 est positif. Augmentation de 11% du nombre de visites. Augmentation de 4% des heures de soins qui se chiffrent à 32'691 heures, avec le développement des soins techniques. Toutes les prestations soins sont effectuées en suivant le manuel RAI home care.

Réduction des contributions de prestations soins à domicile en 2020. L'heure d'évaluations et conseils est désormais facturée à CHF 76.90 (79.80 en 2019). L'heure de soins techniques est facturée CHF 63.- (CHF 65.40 en 2019). Puis, l'heure des soins de base se facture à CHF 52.60 (CHF 54.60 en 2019). Ces diminutions des contributions OPAS ont été compensées par la DSSI, par le biais des subventions allouées. Diminution de la participation financière du patient à CHF 15.35 (15.95 en 2019).

Les soins techniques ont augmenté de 10%, ce qui s'explique en partie par la pandémie.

Plusieurs interventions ambulatoires jusqu'alors faites par les centres de jour ou cabinets médicaux nous ont été déléguées afin de limiter les déplacements de la population. La durée des hospitalisations est de plus en plus courte et les retours à domicile après intervention chirurgicales se font de plus en plus vite.

Le service a modifié son système informatique. Les dossiers patients sont désormais informatisés. Ainsi, l'administration, la planification et les dossiers patients sont tous reliés. Le projet s'est concrétisé au printemps 2021.

Les effectifs du SASDOVAL sont stables. Nous regrettons que la dotation des EPT ne soit pas linéaire avec l'augmentation de l'activité en soins. Le service est toujours à la recherche de personnel infirmier qualifié qu'il n'arrive pas à trouver, faute d'offre.

Remerciements et félicitations aux 2 apprentis pour l'obtention de leur CFC d'ASSC.

Remerciements aux 4 jubilaires pour leurs 10 ans d'activité.

Crise sanitaire du COVID-19 : l'aide et soins à domicile a joué un rôle primordial dans l'application des mesures de protection de la population. Nous étions les seuls contacts pour beaucoup de nos patients, les familles ayant stoppé leurs visites.

De nombreuses mesures de précautions ont été mises en place et toujours respectées à ce jour.

Un travail de partenariat s'est mis en place avec les commerces locaux et les homes régionaux, notamment pour les livraisons de repas pendant la fermeture des tables d'hôtes. Remerciements à tous ces acteurs pour la bonne collaboration.

Le service a subi de grosses difficultés d'approvisionnement en matériel de protection. Mais nous avons pu compter sur la générosité de différents partenaires. Jamais le personnel n'a manqué de matériel de protection.

Remerciements aux étudiants présents lors des moments difficiles.

Remerciement à l'ensemble du personnel pour leur adaptation à ce contexte particulier, leur engagement a été indéniable.

Remerciements au comité.

Il n'y a ni remarque, ni question.

6. Comptes 2020

a) Rapport des comptes 2020

Mme Rubeli expose les comptes 2020 figurant dans le rapport d'activité remis lors de l'assemblée.

2020 est plutôt un bon exercice. Les comptes 2020 bouclent avec un bénéfice avant attribution des dons aux fonds spéciaux de CHF 71'185.61. L'attribution des dons aux fonds spéciaux se monte à CHF 25'147.09, le solde du résultat, soit CHF 46'038.52 est attribué au capital de l'organisation. Le bon résultat est dû notamment à l'activité dans le domaine des soins toujours haute, mais aussi à la limitation des dépenses au maximum.

Baisse des liquidités due aux investissements réalisés en fin d'année pour le projet informatique. Investissements qui se retrouvent du coup dans les immobilisations corporelles.

Recettes soins en baisse par rapport à 2019 alors que les heures sont en augmentation. Ceci s'explique par le fait que les tarifs de l'assurance-maladie pour les soins à domicile ont baissé au 1er janvier 2020. Baisse toutefois compensée par le canton puisque celui-ci a augmenté son financement résiduel en conséquence.

Augmentation des frais de personnel notamment liée à l'augmentation générale des salaires au 1er janvier 2020 ainsi qu'à l'octroi d'une prime exceptionnelle pour 2020.

Il n'y a ni remarque, ni question.

b) Rapport de l'organe de révision 2020

Les comptes 2020 ont été vérifiés par l'organe de révision en la personne de M. Morf, représentant de Ficonom SA.

A. Droxler procède à la lecture du rapport de M. Morf, ce dernier étant excusé.

c) Approbation des comptes 2020 et décharge au comité

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée et la décharge au comité est donnée.

7. Election de l'organe de révision

M. Spring propose la réélection de Ficonom SA, représentée par M. Morf.

Sa réélection est acceptée à l'unanimité.

8. Perspectives 2022

P. Schoos : la DSSI nous a fait parvenir une proposition de contrats de prestations soins pour 4 ans (et non plus annuelle) à partir de 2022. La rédaction définitive de ce dernier n'est pas

encore définitive à ce jour. L'association cantonale d'aide et de soins à domicile nous tient régulièrement au courant de l'avancé du dossier mais celui-ci ne sera pas abouti avant le mois de novembre 2021. A ce jour, la seule certitude est que le canton nous accorde le droit de l'obligation de prise en charge.

9. Budget 2022

a) Présentation du budget 2022

Le budget est remis à toutes les personnes présentes.

Mme Rubeli précise qu'il subsiste quelques incertitudes par rapport au budget 2022, particulièrement concernant les subventions.

Recettes :

Concernant les soins, le budget se base sur la moyenne des heures effectuées en 2020 et 2021 soit environ 32'500 heures annuelles et sur le projet de contrat de prestations avec le canton qui n'est toutefois pas encore définitif. Ce contrat a été complètement revu. A noter que désormais, seules les heures de soins pour les cas maladie seront subventionnées par le canton. Les cas accidents ne le seront plus.

Charges :

Concernant les frais de personnel, l'effectif est stable. Charge totale toutefois inférieure à 2020 à cause de la prime exceptionnelle figurant dans les comptes cette année-là. Les charges de véhicules et transports sont stables avec toujours 13 véhicules dont 2 devront être remplacés en 2022. Augmentation des frais administratifs, informatiques et de publicité suite au changement de notre prestataire informatique et à l'installation des nouveaux logiciels. Le reste des charges est comparable aux années précédentes.

Résultat d'exploitation :

Perte de CHF 10'530.

Aucune question ni remarque.

b) Approbation du budget 2022

Le budget est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

10. Démissions/Elections du comité

Le Président annonce les démissions de M. Johnny Perret et Mme Sylvia Hasler. Il leur adresse ses remerciements.

M. Samuel De Marco est nommé au comité comme représentant de l'Hjbe.

M. Spring rappelle la composition actuelle du comité à savoir : Mmes Laurence Maniaci, Maryse Argenio, MM. Alain Droxler, Samuel de Marco et lui-même.

Le comité est réélu à l'unanimité pour une période de quatre ans.

M. Spring profite de ce point pour évoquer le fait que le comité du SASDOVAL manque de membre. Il fait appel aux personnes présentes à l'AG pour en parler autour d'eux.

11. Fixation des cotisations

La cotisation individuelle est fixée à CHF 20.– et la cotisation collective à CHF 100.–.

Les tarifs sont acceptés à l'unanimité.

12. Divers

Mme Tanner, représentant la commune de St-Imier, demande si l'on a déjà pensé à augmenter le montant des cotisations annuelles. Le comité répond que la question se pose chaque année, mais que le but n'est pas d'augmenter ce montant. De plus, chaque année le service organise une collecte envoyée dans tout le Vallon de St-Imier. Ainsi, si les habitants souhaitent soutenir le service le peuvent.

M. Droxler, membre du comité appuie la demande de M. Spring quant à trouver du monde pour rejoindre le comité du SASDOVAL. Mme Tanner demande qu'est-ce que cela implique. Th. Spring répond qu'il s'agit de 6 séances par année ainsi qu'une assemblée générale.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire du PV
Manon Girard